

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 8 Mars 2018

L'an deux mille dix huit, le huit mars à dix neuf heures, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mercredi 28 Février 2018

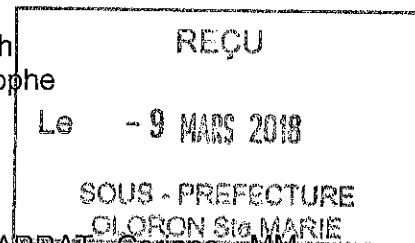
Secrétaire de séance : Maïté POTIN

Présents :

MM. LAURONCE Michel, HOEPFFNER Michel, MAUDOU Sylvain, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, M. BERNOS André, Mme MIRANDE Martine, MM. PATIE Frédéric IDOMENEE Jean-Jacques, NAVAILLES Michel, CONTOU-CARRERE Michel, MIQUEU Pierre, ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert

Suppléants :

OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de MEDARD Elisabeth
LOUSTAU Didier	suppléant de CONGUES Christophe
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de SERNA Etienne



Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, Mme DUSSARRAT Corinne, MM. HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, LETOILE Serge, LAUGA Michel, Mme CAMPELLO Lydie, MM. TEULADE Alain, CASTILLON Henri, MIRANDE David

Délibération N°3 – 08/03/2018 : Validation du PPG des cours d'eau du SMGOAO – Engagement de la phase DIG

Madame GAUCHER présente le rapport n°3.

Lors du conseil syndical en date du 13 décembre 2017, l'assemblée a été informée de l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG).

Les réunions du Comité technique et du Comité de Pilotage du 19 décembre 2017 n'ont pas levé de problématique particulière et les deux instances ont validé le projet de PPG avec de légères adaptations.

Les documents définitifs composant le PPG sont joints au présent rapport (note de synthèse technique et financière, cartographie, tableaux récapitulatifs).

Les grands axes, définis sur la base de la prise en compte du fonctionnement des cours d'eau et de l'appréhension des enjeux, concernent :

- **La gestion des espaces tampons** au sein de l'espace rivière (ex : restauration et entretien de chenaux secondaires, ...)
- **La gestion du lit mineur** des cours d'eau, du réseau hydrographique et des réseaux hydrauliques associés (ex : reconstitution de ripisylve, traitement de la végétation de berges / atterrissements et désencombrement du lit mineur, surveillance des espèces indésirables, ...)

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

- **La gestion de la vulnérabilité** face aux risques fluviaux ou torrentiels et le retour d'expérience post-crue (ex : réflexion sur la restauration du gabarit du lit mineur, traitement de l'envasement du lit de petits cours d'eau, traitement des bancs alluviaux, modification des profils en travers, ...)
- **La gestion qualitative et quantitative** des ressources en eaux superficielles, du fonctionnement et de l'état des milieux aquatiques associés (ex : réflexion sur l'aménagement de points d'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur et sur le traitement des dépôts sauvages, ...)
- **La valorisation de la gestion intégrée** des bassins versants (ex : facilitation de l'accès et de la fréquentation des cours d'eau, ...)
- **L'organisation de la gestion intégrée des milieux** ou des ressources aquatiques et de la prévention des risques fluviaux (ex : amélioration de la gouvernance, communication, suivi des cours d'eau, ...)

Les modalités d'intervention qui permettront de répondre au mieux aux grands axes énoncés ci-dessus seront de plusieurs natures :

- Mise en œuvre de travaux permettant de répondre aux besoins identifiés
- Amélioration de la connaissance via des études complémentaires
- Partage des informations par l'élaboration d'outil de communication et implication des acteurs locaux via des phases de concertation

Le PPG, établi sur 10 ans, contient donc 256 actions réparties dans chacun des grands axes et est estimé à environ 4 000 000,00 € HT (dont 3 150 000,00 € HT de travaux et 850 000,00 € HT de gestion et d'animation / communication dont une partie sera assurée par le SMGOAO en régie).

Le rythme de réalisation sera adaptable dans le temps (événements climatiques) et compatible avec les capacités financières des membres du SMGOAO et celles des partenaires financiers.

Une actualisation annuelle sera donc nécessaire. Elle sera portée à connaissance des différents partenaires avant engagement des opérations.

L'établissement de ce PPG rend éligibles les opérations aux aides des partenaires financiers. Cependant, la conjoncture actuelle n'a pas permis aux partenaires de préciser leur capacité d'aides. Des discussions seront engagées pour définir l'ensemble de ces modalités.

Sur le plan réglementaire, un dossier de Déclaration d'Intérêt Général doit être constitué. Cette prestation a déjà fait l'objet d'une proposition (tranche conditionnelle) par GEODIAG dans le cadre de la consultation initiale pour l'élaboration du PPG. Le montant de la tranche conditionnelle s'élève à 11 700,00 € HT soit 14 040,00 € TTC et comporte les points suivants :

- Rédaction de la version provisoire
- Réunions de travail avec COTECH et COPIL
- Rédaction de la version définitive et dépôt du dossier pour instruction
- Réunions avec le Commissaire Enquêteur

La durée de cette prestation a été estimée à 6 mois. Dans ces conditions, la Déclaration d'Intérêt Général pourrait être accordée au SMGOAO à partir de l'année 2019.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Les programmes de travaux annuels issus de l'outil de programmation et déclarés d'intérêt général seront discutés et validés à l'occasion de l'établissement des budgets de chaque partie prenante.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Bureau du SMGOAO dans sa séance du 26 février 2018 a :

- Validé la version définitive du PPG
- Proposé de la soumettre au conseil syndical

Où cet exposé,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **APPROUVE** le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur 10 ans tel que présenté
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine, ...) pour la réalisation des opérations.
- **ENGAGE** toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à sa parfaite réalisation tant sur le plan technique, que financier et réglementaire.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec GEODIAG correspondant à l'engagement de la tranche conditionnelle consistant en la réalisation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les communautés de communes membres du SMGOAO pour :
 - La validation du PPG
 - La définition du rythme annuel de réalisation.

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

Le Président,
Michel LAURONCE

